

La citoyenneté française et européenne

Savoir dire qui est national, qui est citoyen, qui est européen, avec les droits et devoirs qui vont avec, et le texte qui les fonde.

1 Définitions

- **Nationalité** : lien juridique entre une personne et un État.
- **Citoyenneté** : droits politiques et devoirs de celui qui participe à la vie de la cité (Français, 18 ans, droits civiques).
- **Droit du sang** : français par un parent français ; **droit du sol** : né en France, français à 18 ans sous condition de résidence.
- **Naturalisation** : nationalité accordée par décret après 5 ans de résidence.
- **Suffrage universel** : vote de tous les citoyens majeurs, égal et secret.

2 Droits et devoirs

Droits	Texte
Civils : expression, conscience, circulation, justice	DDHC 1789
Politiques : voter, être élu, pétition	Constitution 1958
Sociaux : école, santé, protection	Préambule 1946

Obligations : loi, impôt (DDHC 13), recensement à 16 ans et JDC, jury, secours. **Devoir civique** : voter, s'engager.

3 Méthode : analyser une situation

1. La personne est-elle nationale, citoyenne, européenne ?
2. Quel droit ou devoir est en jeu ?
3. Quel texte l'énonce ?
4. Quelle condition ou limite s'applique ?

4 Repères

- **1789** DDHC · **1848** suffrage universel masculin.
- **1944** vote des femmes · **1974** vote à 18 ans.
- **1979** Parlement européen élu au suffrage direct.
- **1992** Maastricht : citoyenneté européenne (en vigueur 1993).
- **1997** service militaire suspendu · **2000** Charte des droits fondamentaux (contraignante en 2009).
- **2020** Brexit : les Britanniques perdent la citoyenneté européenne.

5 Le citoyen européen

- Art. 20 TFUE : « s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas ».
- Libre circulation et séjour dans les 27 États.
- Vote et éligibilité aux **municipales** et **européennes** du pays de résidence ; pas aux scrutins nationaux ; ni maire ni grand électeur.
- Protection consulaire hors UE ; pétition, Médiateur.
- Initiative citoyenne : 1 million de signatures, 7 États.

6 Pièges à éviter

- Naître en France ne rend pas français à la naissance (sauf double droit du sol).
- Un étranger a des droits civils et sociaux, pas de droits politiques.
- Voter n'est pas obligatoire ; la JDC l'est.
- La liberté d'expression a des limites fixées par la loi.
- Citoyen européen ≠ citoyen du pays d'accueil.

L'ESSENTIEL

- Nationalité : un lien juridique ; citoyenneté : des droits politiques et des devoirs.
- On devient français par le sang, le sol à 18 ans, le mariage ou la naturalisation.
- Droits civils, politiques, sociaux : trois catégories, trois textes (1789, 1958, 1946).

- 1848, 1944, 1974 : trois dates du suffrage universel.
- La citoyenneté européenne (1992) s'ajoute à la nationale : circuler, voter aux municipales et européennes.